



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R20-2020-072

PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2020

# Sommaire

## **Direction des Ressources humaines et des Moyens**

R20-2020-07-23-002 - Arrêté portant délégation de signature à M. François RAVIER,  
préfet de la Haute-Corse, chargé de l'interim du Préfet de Corse (1 page)

Page 3

Direction des Ressources humaines et des Moyens

R20-2020-07-23-002

Arrêté portant délégation de signature à M. François  
RAVIER, préfet de la Haute-Corse, chargé de l'interim du  
Préfet de Corse



**PRÉFET  
DE CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n°2A-2020-07 du 23 juillet 2020 portant délégation de signature à M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, chargé de l'interim du Préfet de Corse**

**Le Préfet de Corse**

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 7 mai 2019 nommant M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant cessation de fonctions du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, M. Franck ROBINE, préfet hors classe, publié au journal officiel du 23 juillet 2020 ;

CONSIDERANT la vacance du poste de préfet de Corse à compter du 24 juillet 2020 ;

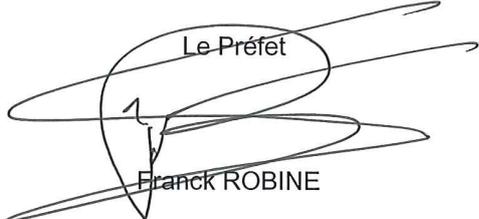
CONSIDERANT qu'il convient d'organiser l'interim de ses fonctions ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, est chargé de l'administration de l'État en Corse.

**Article 2** – Le préfet de la Haute-Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio

Le Préfet  
  
Franck ROBINE

Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 – Standard : 04.95.11.12.13  
Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30  
Adresse électronique : [prefecture@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:prefecture@corse-du-sud.gouv.fr) – [www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr)

Facebook : @prefecture2a – Twitter : @Prefet2A